

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 18 mars 2024

CC/13/2021-2026

Procès-verbal n°13 de la séance du Conseil communal de Tannay du 18 mars 2024 à 20h00

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 7. Nomination d'un nouveau membre pour la Commission culturelle**
- 8. Préavis n° 34 de la Municipalité relatif à la création d'une terrasse au sud de la buvette, l'amélioration de la terrasse nord et le nivellation de l'accès à la buvette**
- 9. Préavis n° 35 de la Municipalité relatif à la rénovation de la toiture, la pose de panneaux solaires, l'isolation des façades et le remplacement des fenêtres de l'immeuble Floréal**
- 10. Propositions individuelles et divers**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

Le Président Guillaume BENARD informe que les personnes qui sont présentes dans le public ne peuvent pas prendre la parole durant la séance, conformément au règlement du Conseil communal.

1. Appel

4 personnes se sont excusées : Madame Pierrette RAMSEIER, Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS, Madame Jill MONNEY et Madame Tatiana VARLAMOVA.

Monsieur Karl VALLFELS et Monsieur Hossein FADAIE sont arrivées en retard, mais avant les 15 minutes réglementaires : présences acceptées.

31 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

2. Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

3. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2023

Le procès-verbal du 4 décembre 2023 est accepté à la majorité (3 abstentions).

Monsieur Arcadio MIR demande que le procès-verbal soit transmis dans les 15 jours qui suivent la séance et que les modifications soient relevées dans le texte avant l'approbation.

Le Président Guillaume BENARD explique que seules les modifications relatives au fond sont relevées et non celles relatives à la forme (déplacement de virgules etc...).

4. Communications du Bureau

Le Président Guillaume BENARD informe que son recours formé auprès de la Cour constitutionnel du Tribunal cantonal à l'encontre de l'initiative « Pro étude » a été rejeté par arrêt du 7 mars 2024.

Il annonce ensuite les dates importantes suivantes :

- lundi 6 mai 2024 : la séance extraordinaire pour le vote du préavis sur le PACom ;
- lundi 17 juin : présentation, pour la troisième fois, du préavis concernant l'étude de la fusion
- dimanche 22 septembre 2024 : la possible votation sur le préavis de l'étude de fusion, qui aura lieu en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Il rappelle également les dates suivantes pour :

- les séances du Conseil communal : lundi 17 juin, 23 septembre et 2 décembre 2024.
- les votations : dimanche 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe que l'inscription d'une servitude de passage à pied (chemin de la Petite-Gatillarde) est en cours de pourparlers avec les propriétaires concernés du chemin de la Petite-Gatillarde. Une séance aura lieu en mai prochain.

Elle présente ensuite les charges obligatoires – prix par habitant. Le document présenté se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT annonce les dates suivantes concernant la réfection de la plateforme de la gare CFF :

- lundi 15 avril 2024 de 17h30 à 18h30 : une permanence d'information aura lieu sur le site de la gare CFF de Tannay en présence de la cheffe de projet Madame Laura Rodriguez ;
- du 10 avril prochain au 9 mai 2024 : mise à l'enquête du projet d'amélioration de l'accessibilité de la gare de Tannay mené par les CFF ;
- début 2026 : démarrage des travaux avec au préalable une séance formelle de présentation au sein de la commune. Des informations supplémentaires seront données en temps voulu.

Elle explique ensuite que le système d'éclairage public actuel ne répond plus aux normes en vigueur (économie d'énergie et respect de l'environnement) et qu'il y a eu plusieurs pannes en raison de la vétusté du système. Pour ces raisons, un programme d'analyse de l'éclairage public est en cours dans le cadre d'une réfection complète de cet éclairage. Un préavis sera présenté en principe en juin 2024.

Elle informe qu'une révision complète des deux places de jeux pour enfants situées au chemin des Cerisiers et route des Pralets aura lieu cette année afin de vérifier que les infrastructures répondent aux normes de sécurité. Un contrat de maintenance annuel sera mis en place cette année pour garantir leur conformité et leur entretien.

Elle annonce le remplacement de la table de pique-nique située sur la place de jeux située au chemin des Cerisiers, ainsi que l'installation d'une table de pique-nique sur celle de la route des Pralets.

Elle informe ensuite que les habitants de Tannay peuvent, en plus de l'aide de la société de sécurité SDS, solliciter la Police cantonale de Coppet (place de la Gare 3) en cas de soucis. Les guichets sont ouverts le lundi de 7h30 à 12h00 et le jeudi de 15h00 à 19h00. Elle rappelle que l'idée de cette police cantonale et d'apporter la sécurité et une présence de proximité par le biais d'actions préventives et de partenariats à l'échelle locale, notamment avec les postes de Gendarmerie mobile.

Elle félicite les artisans et les organisateurs, en particulier Madame Françoise GALIOTTO, pour l'exposition d'artistes/artisans de Tannay et environs qui a eu lieu le 9 et 10 mars 2024 à la salle communale.

Monsieur Jonathan MONNEY demande où aura lieu la séance d'information concernant les travaux pour la réfection de la gare CFF.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que ce sera à la gare CFF de Tannay.

Monsieur Marc POLYDOR demande qui utilisent les tables de pique-nique situées sur les places de jeux.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que ce sont les parents et accompagnants des enfants.

Monsieur Jean-Marc KELLER relève que le nouveau matériel pour les nouvelles tables est très cher et demande dès lors si ce changement est nécessaire.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il ne s'agit pas de les remplacer mais uniquement de maintenir les éléments existants.

Madame Jane FERGUSON demande si les horaires des trains seront modifiés pendant les travaux qui auront lieu à la gare CFF.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond que les horaires seront maintenus pendant les travaux et invite tout un chacun à se rendre à la séance d'information qui aura lieu le 15 avril prochain.

Madame Natascha HEINZELMANN demande comment les tables ont été endommagées et quel matériel remplacera le bois.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il s'agit de dommages liés aux évènements météorologiques et à des incivilités. Elle informe qu'il s'agira d'un matériel plus solide que le bois.

Monsieur le Municipal Michael SCHLEGEL invite l'assemblée à se rendre au prochain évènement « PrinTannay » organisé par l'association TannEco qui aura lieu le dimanche 28 avril 2024.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG informe que les recettes d'impôts sont stables et que les comptes définitifs seront présentés en juin prochain.

Il recommande ensuite de lire attentivement les documents suivants en vue de la séance extraordinaire du 6 mai 2024 pour le vote du préavis final sur le PACOM : le préavis (résumé de l'ensemble du dossier), le nouveau règlement d'aménagement et de construction, ainsi que le rapport général OAT.

Il précise que ces documents seront transmis mi-avril, début mai par email avec un lien téléchargeable. Pour ceux qui ne souhaitent pas télécharger ces documents, ils peuvent être imprimés, sachant que le coût des impressions est très onéreux. La meilleure solution est donc de les consulter dans les locaux de la Municipalité.

Il informe qu'une présentation sera faite par le bureau d'urbanisme lors de la séance extraordinaire du 6 mai 2024.

Monsieur Marc RAMSEYER demande si le dossier ainsi que les plans pourraient être envoyés sous forme de PDF.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond que cela est possible.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX annonce que les travaux de renaturation du Torry ont débutés, qu'ils sont réalisés dans les temps et qu'ils devraient se terminer pour la fin du mois de mai.

Monsieur Marc POLYDOR demande si le mur en béton en direction de Mies sera végétalisé.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que ce mur sera en grande partie caché par la végétation de la renaturation.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Marc LUTHI, pour le SITSE, informe que les préavis suivants ont été acceptés lors de la séance du 14 mars 2024 : préavis n° 257, préavis n° 258 et le préavis n° 260.

Pour plus d'informations : www.sitse.ch

Monsieur Fabrizio NASSISI, pour la région de Nyon, informe que les préavis suivants ont été acceptés :

- lors de la séance du 13 décembre 2023 : préavis n° 30-2023, n°31-2023, n°32-2023, n° 33-2023.
- lors de la séance du 7 mars 2024 : préavis n° 34-2024, n°35-2024, n°36-2024.

Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch -> onglet séances

Il annonce les évènements suivants :

- la cérémonie des remises de mérites sportifs qui aura lieu le jeudi 21 mars 2024 à Gland
- les 20 ans de la région de Nyon qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 à Nyon.

Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch -> onglet actus

Monsieur Arnaud WEIL estime que le Conseil communal devrait pouvoir donner des instructions aux Conseillers communaux afin que la commune de Tannay puisse être représentée avec plus d'appui auprès des différentes associations intercommunales.

Monsieur Marc HUSMANN estime que cette remarque ne doit pas avoir lieu à ce stade de la séance.

Le Président Guillaume BENARD confirme cette remarque.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT rappelle que la Commission des naturalisations est une commission de la Municipalité et non du Conseil communal. Elle précise que la Municipalité ne peut toutefois pas donner d'informations liés aux demandes de naturalisations car elles sont confidentielles.

7. Nomination d'un nouveau membre pour la Commission culturelle

À la suite de la démission de Madame Chantal DONOHUE, un nouveau membre doit être nommé au sein de la Commission culturelle.

Monsieur Karl VALFELLS rappelle les activités et le programme actuel de cette Commission.

Madame Florence DRUON demande si des personnes qui ne font pas parties du Conseil communal pourraient s'engager au sein de la Commission.

Étant donné que personne ne se propose pour faire partie de la Commission, le Président Guillaume BENARD propose que le sujet soit reporté et que des personnes externes au Conseil communal puissent s'annoncer en cas d'intérêts de leur part.

8. Préavis n° 34 de la Municipalité relatif à la création d'une terrasse au sud de la buvette, l'amélioration de la terrasse nord et le nivelingement de l'accès à la buvette

Le Président Guillaume BENARD rappelle que les personnes présentes dans le public ne peuvent pas s'exprimer durant cette séance.

Madame la Syndique DENISE RUDAZ introduit Monsieur Alain PIRAT qui est présent à cette séance en tant qu'AMO pour les travaux de la buvette.

Elle présente le préavis n° 34.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Madame Jane FERGUSON demande si l'impact environnemental est pris en compte dans le choix du revêtement de la terrasse de la buvette (béton désactivé).

Le Président Guillaume BENARD demande tout d'abord à l'assemblée s'il est autorisé à donner la parole à Monsieur Alain PIRAT pour des explications techniques uniquement.

L'assemblée donne son accord.

Monsieur Alain PIRAT répond que ce revêtement implique effectivement une consommation d'énergie relativement importante mais qui est toutefois compensée par sa durabilité. Il explique qu'il est tenu compte au maximum de l'impact écologique lors des aménagements mais que plus le terrain est sollicité (ex : passage des piétons sur la terrasse) et plus il est difficile de prendre en compte cet impact. Il souligne, à titre d'exemple, qu'il a été choisi du gazon renforcé et une couche de terre végétale mélangée avec de la gravier pour respecter au maximum les exigences écologiques.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande comment le sol de la terrasse sud a été nivéle.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la terrasse a été aménagée de manière à ne pas toucher les racines de ces arbres pour éviter qu'elles s'abîment.

Monsieur Marc POLYDOR demande par quel moyen la terrasse sera protégée de la bise.

Monsieur Alain PIRAT répond qu'il y a un projet d'arborisation qui permettra de protéger contre la bise. Il explique qu'une palissade irait toutefois à l'encontre de l'idée d'ouverture de la terrasse.

Monsieur Daniel PILSWORTH estime qu'il serait souhaitable d'avoir un avant-après du projet dans le préavis afin d'avoir une vue claire et une mise en valeur des transformations.

Monsieur Jonathan MONNEY estime que les travaux auront un impact sur l'activité commerciale de la buvette, notamment en raison de la suppression des tables qui se trouvent au bord de l'eau. Il demande si l'avis des personnes concernées a été pris en compte dans ce projet et si la responsable de la gérance de la buvette, qui est présente dans le public, pourrait s'exprimer à ce sujet.

Le Président Guillaume BENARD rappelle que les personnes du public ne peuvent pas s'exprimer durant cette séance, comme il a été annoncé au préalable.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond tout d'abord que le passage pour les piétons, et par conséquent la suppression des tables qui se trouvent au bord de l'eau, découle d'une exigence légale cantonale.

Elle ajoute que la surface de la terrasse sud compense toutefois la surface où se trouvaient les tables qui ont été supprimées au bord de l'eau.

S'agissant de l'impact des travaux sur l'activité commerciale, elle relève que tout est entrepris pour que les travaux soient terminés mi-mai afin de réduire au maximum cet impact et que cela dépendra également de la météo.

Madame Caitlin MONNEY demande les raisons pour lesquelles la Commission d'urbanisme n'a pas été consultée dans le cadre de ce préavis puisqu'il s'agit d'approuver de nouveaux coûts.

Elle estime que certains points auraient pu être étudiés, notamment celui sur l'accès pour les personnes à mobilité réduite qui est à présent restreint par le nouveau projet.

Madame la Syndique Denise RUDAZ explique que le projet actuel répond de manière plus optimale à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment par le fait que la bosse qui se trouvait à avant l'entrée a été supprimée et qu'il existera désormais une place de dépose rapide devant la porte d'entrée.

Elle rappelle ensuite que le plan d'affectation des rives du lac qui a été adopté prévoyait déjà ce qui a été repris dans ce préavis, en particulier le fait que le passage le long de la buvette ne soit pas pris sur l'espace existant mais sur le lac.

Elle explique également que la paroi anti-bise doit être enlevée dans un premier temps pour le nivellation des différents terrains mais que rien n'empêchera par la suite de remettre un mur si d'autres solutions ne s'avéraient pas optimales.

Pour répondre à la question relative au fait que la Commission d'urbanisme n'a pas été consultée dans le cadre de ce préavis, Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que cette commission avait été convoquée au tout début, lorsque ce projet n'était pas encore d'actualité.

Monsieur David GSCHWEND demande s'il est possible de faire un appel d'offres dans le cadre de la renégociation du loyer de la buvette pour amortir les coûts des travaux.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que ce point sera décidé au sein de la Municipalité ; elle précise que l'investissement réalisé ne pourra toutefois pas être supporté en amortissement par la buvette.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande si la cheminée (ou citerne) qui se trouve sur le coté restera au même endroit.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'elle sera cachée par la végétalisation car elle ne peut pas être déplacée.

Le nombre de personnes qui demandent le bulletin secret n'est pas suffisant (2 personnes).

Le préavis n° 34 est accepté à la majorité (25 voix pour ; 6 voix contre).

9. Préavis n° 35 de la Municipalité relatif à la rénovation de la toiture, la pose de panneaux solaires, l'isolation des façades et le remplacement des fenêtres de l'immeuble Floréal

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 35.

Monsieur Arcadio MIR lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Monsieur Marc RAMSEYER demande la date de début des travaux.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que les travaux débuteront dès qu'ils auront été adjugés aux entreprises soumissionnées.

Monsieur Marc RAMSEYER attire l'attention sur le fait que d'autres travaux vont débuter au chemin des Molards, ce qui impliquera notamment des problèmes concernant la disponibilité des places de parc au centre du village.

Monsieur Marc POLYDOR demande quel est l'état locatif annuel, actuel et futur, des appartements.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'il s'agit d'un revenu annuel de CHF 123'000.-, sous déduction des deux appartements qui ont été résiliés pour la fin du mois de février. Elle précise qu'il ne peut pas être donné un montant précis pour les prochains loyers mais qu'il s'agira d'un montant plus élevé que CHF 123'000.-.

Monsieur Daniel PILSWORTH demande les raisons pour lesquelles qu'il est prévu de démolir deux cheminées en béton côté lac pour le bâtiment A.

Madame la Syndique Denise RUDAZ demande à Monsieur Philippe FOUCHAUT (AMO) de répondre à cette question.

Le Président Guillaume BENARD donne la parole à Monsieur Philippe FOUCHAUT.

Monsieur Philippe FOUCHAUT explique que ces cheminées doivent être enlevées car elles sont à présent désuètes et inutiles.

Monsieur Daniel PILSWORTH demande également quels types de fenêtres seront posées.

Monsieur Philippe FOUCHAUT répond que ce sont des fenêtres en PVC blanc, double vitrage.

Monsieur Hossein FADAIE demande si ce bâtiment est classé au patrimoine et s'il y aura une deuxième phase de rénovation.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que ce bâtiment n'est pas classé au patrimoine et que le système électrique, ainsi que les appartements devront être rénovés. Il y aura également des frais d'isolation.

Monsieur Daniel PILSWORTH demande quels sont les différences de prix entre les matériaux des fenêtres.

Monsieur Philippe FOUCHAUT répond que le PVC est le matériau le moins cher.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande quel type d'isolant sera mis sous le toit.

Monsieur Philippe FOUCHAUT répond que ce sera soit de la laine de roche, soit de la laine de bois.

Monsieur Daniel PILSWORTH demande ce qu'il en est de la construction d'une crèche.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'une crèche ne pourra être construite dans l'immeuble que sur les deux étages, car les exigences légales imposent qu'une crèche soit construite sur une surface de 200 m², ce qui n'est pas possible en l'état.

Monsieur Michael SCHLEGEL ajoute qu'il existe un réel besoin de crèches pour le village et ses environs.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 35 est accepté à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Marc POLYDOR relève que les prix des chambres du nouvel hôtel YOTEL situé à Founex serait en concurrence avec ceux pratiqués par l'Auberge Au Lion d'Or ; il suggère ainsi d'analyser l'opportunité de transformer les chambres de l'Auberge en appartements.

Il demande également s'il serait possible de pouvoir voter sur les préavis de la Région de Nyon en séance de Conseil communal.

Le Président Guillaume BENARD répond que ce vote ne relève pas de la compétence du Conseil communal.

Monsieur Jonathan MONNEY informe que l'association TannEco organise le « PrinTannay », le dimanche 28 avril 2024 à la salle communale de Tannay et environs :

Dès 11h : animations et jeux pour tous les âges ;

Dès 12h : restauration (crêpes, raclettes, libanais...) et orchestre ;

Dès 13h30 : grand rallye pédestre et visite de jardins naturels ;

Pour plus d'informations : www.printannay.ch.

Monsieur Hossein FADAEI demande à la Municipalité qu'elle présente sa politique sur l'activité sportive de Tannay lors d'une prochaine séance.

Il informe que l'assemblée générale du TCMT (tennis club Mies-Tannay) aura lieu le 10 avril 2024 à 20h00 à la cafétéria de l'école du Sorbier à Mies. Pour plus d'informations : www.tcmt.ch

Il souhaiterait que la Municipalité de Tannay participe plus activement au développement de ce club.

Monsieur le Municipal Michael SCHLEGEL rappelle tout d'abord que ce club est composé à environ 45% de tannayrolis et que les infrastructures se trouvent principalement sur la commune de Mies et non sur celle de Tannay.

Il explique ensuite que la Municipalité de Tannay souhaite trouver des solutions et qu'il a déjà eu plusieurs discussions dans ce sens avec le TCMT. Cela étant, les difficultés résident dans le fait qu'il s'agit de dépenses importantes et avant tout d'argent d'utilité publique.

Il rappelle également qu'il y a des arrangements qui ont été faits jusqu'à maintenant pour pouvoir utiliser les terrains couverts qui se trouvent à côté des Rojalets. Terrains qui seront a priori détruits suite à la construction de la piscine patinoire.

Il propose de réfléchir à quoi pourrait servir le terrain qui va être détruit, mais qu'il s'agira d'investissements qui devront être réalisés sur la commune de Mies.

Monsieur Hossein FADAEI répond que le TCMT recherche avant tout des espaces couverts, sans que cela soit forcément une bulle. Pour cela, il estime qu'il faudrait un soutien politique.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO signale qu'il n'y a plus de réseau Wifi dans la salle lors des séances du Conseil communal.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que le problème sera réglé pour la prochaine séance.

Monsieur Arcadio MIR relève que la Poste délivre le courrier plus tardivement qu'auparavant.

Le Président Guillaume BENARD rappelle que la séance extraordinaire du Conseil communal relative au PACCom aura lieu le lundi 6 mai 2024.

Il clôture la séance à 22h26.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer



VU PAR LE PREFET

le: 04 novembre 2024